

# **Agriculture et Agroalimentaire Canada**

**Rapport financier trimestriel  
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2023**

**Agriculture et Agroalimentaire Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2023

**Agriculture et Agroalimentaire Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2023**

## **Introduction**

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) est le ministère fédéral responsable du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire. L'agriculture relève d'une compétence partagée au Canada, et le Ministère collabore étroitement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution de politiques et de programmes. En plus des politiques et des programmes, nos recherches et nos technologies aident les agriculteurs, les producteurs d'aliments et les transformateurs à faire croître et à développer le secteur afin de se démarquer tant sur le marché canadien que sur les marchés mondiaux.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur les activités de programmes d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, consultez le [Plan ministériel](#).

Le présent rapport financier a été préparé conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, selon la méthode prescrite par le Conseil du Trésor, et doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses d'AAC pour 2023-24 et le Budget supplémentaire des dépenses (A) et (B).

Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

## **Méthode de présentation**

Le présent rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations qui l'accompagne inclut les autorisations de dépenser du Ministère accordées par le Parlement et utilisées par le Ministère, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses de 2023-2024 et le Budget supplémentaire des dépenses (A) et (B) pouvant être utilisés pour l'exercice 2023-2024. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins en matière d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut pas dépenser sans l'autorisation du Parlement. Les autorisations sont accordées au moyen de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou d'autres lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le Ministère utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le

## Agriculture et Agroalimentaire Canada

### Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2023

rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement demeurent fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

### Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Le présent rapport financier trimestriel montre les résultats de l'exercice financier en cours comparativement aux autorisations approuvées par le Parlement, et les rajustements budgétaires approuvés par le Conseil du Trésor jusqu'au 31 décembre 2023.

Le tableau suivant compare les autorisations totales pouvant être utilisées et les dépenses cumulatives du troisième trimestre de l'exercice en cours et de l'exercice précédent.

### Comparaison des autorisations totales pouvant être utilisées et des dépenses totales engagées depuis le début de l'exercice pour le trimestre se terminant le 1<sup>er</sup> décembre des exercices 2023-2024 et 2022-2023

Tous les crédits et toutes les autorisations législatives (en millions de dollars)	2023-2024	2022-2023
Autorisations totales pouvant être utilisées	4 083	4 032
Dépenses totales engagées depuis le début de l'exercice	2 206	1 749
Utilisation	54 %	43 %

### A. Changements importants dans les autorisations

Le tableau suivant présente une comparaison des autorisations par crédit pour le troisième trimestre de l'exercice en cours et du précédent exercice.

### Comparaison des autorisations totales au 31 décembre des exercices 2023-2024 et 2022-2023

Autorisations (en millions de dollars)	2023-2024	2022-2023	Écart
Crédit 1 – Autorisations nettes de fonctionnement	717	675	42
Crédit 5 – Autorisations de dépenses en capital	63	52	11
Crédit 10 – Subventions et contributions	890	740	150
Autorisations législatives budgétaires	2 413	2 565	(152)
<b>Autorisations totales</b>	<b>4 083</b>	<b>4 032</b>	<b>51</b>

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

**Agriculture et Agroalimentaire Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2023**

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2023-2024, les autorisations ont augmenté à 4 083 millions de dollars, soit une augmentation de 1 % ou de 51 millions de dollars par rapport au même trimestre l'an dernier en raison des changements suivants :

- Le financement législatif a diminué de 152 millions de dollars en raison de réductions de 168 millions de dollars dans le Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers.
- Crédit 10 – Le financement des subventions et des contributions a augmenté de 150 millions de dollars pour diverses initiatives. Plus précisément, les initiatives environnementales et climatiques ont reçu 72 millions de dollars supplémentaires; le financement pour les producteurs et les transformateurs de produits laitiers, de volaille et d'œufs sous gestion de l'offre a augmenté de 68 millions de dollars. Il y a également eu un financement supplémentaire de 17 millions de dollars pour les activités de préparation en lien avec la peste porcine africaine.
- Crédit 1 – Le financement des dépenses de fonctionnement a augmenté de 42 millions de dollars, dont une hausse de 35 millions de dollars pour les obligations associées à la négociation collective et un financement de 11 millions de dollars pour des initiatives environnementales et climatiques.
- Crédit 5 – Le financement des dépenses en capital a augmenté de 11 millions de dollars, surtout en raison de la hausse du report du budget des immobilisations à l'exercice 2023-2024 et du nouveau financement pour le renouvellement des actifs de laboratoire.

**Agriculture et Agroalimentaire Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2023**

**B. Changements importants relatifs aux dépenses depuis le début de l'exercice**

Le tableau suivant présente une comparaison des dépenses par crédit pour le troisième trimestre de l'exercice en cours et de l'exercice précédent.

**Comparaison des dépenses cumulatives pour le trimestre se terminant le 31 décembre des exercices 2023-2024 et 2022-2023**

<b>Dépenses (en millions de dollars)</b>	<b>2023-2024</b>	<b>2022-2023</b>	<b>Écart</b>
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	505	450	54
Crédit 5 – Dépenses d'immobilisations	22	27	(5)
Crédit 10 – Dépenses en subventions et contributions	369	289	80
Dépenses législatives budgétaires	1 311	982	328
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>2 206</b>	<b>1 749</b>	<b>457</b>

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2023-2024, les dépenses ont augmenté à 2 206 millions de dollars, soit une augmentation de 26 % ou de 457 millions de dollars par rapport au même trimestre l'an dernier en raison des changements suivants :

- Les dépenses législatives ont augmenté de 328 millions de dollars, surtout en raison de la hausse de 227 millions de dollars en subventions dans le cadre du Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers causée par une période de demande précoce. De plus, il y a eu une augmentation de 80 millions de dollars en paiements de contribution au programme Agri-protection. Les conditions de sécheresse dans l'Ouest canadien ont mené à des réclamations plus élevées que la normale de la part de l'Alberta et de la Saskatchewan.
- Crédit 10 – Les dépenses en subventions et contributions ont augmenté de 80 millions de dollars, surtout en raison de deux programmes. Les dépenses du Programme d'aide au secteur du vin ont augmenté de 36 millions de dollars en raison de financement reçu précédemment et de l'envoi de paiements plus tôt qu'au cours de l'exercice précédent. Le Programme d'investissement à la ferme pour la volaille et les œufs a connu une hausse de 34 millions de dollars en raison d'un traitement précoce des réclamations.
- Crédit 1 - Les dépenses nettes de fonctionnement ont augmenté de 54 millions de dollars, surtout en raison d'une hausse de 42 millions de dollars pour les obligations

## **Agriculture et Agroalimentaire Canada**

### **Rapport financier trimestriel**

#### **Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2023**

associées à la négociation collective, dont les augmentations de salaire et les paiements rétroactifs.

- Crédit 5 – Les dépenses d’immobilisations ont diminué de 5 millions de dollars, surtout en raison des retards liés à l’approvisionnement et à l’exécution dans les projets de modernisation des centres de recherche et de développement.

### **Risques et incertitudes**

Agriculture et Agroalimentaire Canada continue d’exercer une gestion et une surveillance prudentes dans la mise en œuvre de ses politiques et l’exécution de ses programmes. Dans le but de faciliter les processus décisionnels et l’établissement de priorités, et afin d’assurer une meilleure mise à profit et une utilisation plus efficace des ressources, le Ministère a mis en place et intégré des procédures visant à cerner, à évaluer, à surveiller et à gérer un éventail de risques stratégiques et opérationnels.

Le Ministère continue de faire preuve de vigilance, et de se préparer aux risques, aux situations et aux événements qui auront une incidence sur son environnement opérationnel. Des mesures d’atténuation ministérielles sont en place pour gérer les risques auxquels sont confrontés les employés et les procédures d’AAC afin de s’assurer que nous pouvons attirer, perfectionner et préserver une main-d’œuvre diversifiée, qualifiée et à rendement élevé (Notre personnel); adapter nos procédures et notre lieu de travail de manière à maximiser les avantages d’une main-d’œuvre hybride et à saisir les occasions découvertes durant la pandémie (Notre lieu de travail); ainsi que gérer efficacement les pressions financières et s’assurer que les ressources rares sont allouées aux domaines les plus importants (Priorisation et surveillance).

Des mesures d’atténuation ministérielles sont également en place pour gérer les effets à plus long terme, y compris ceux liés à la technologie, à l’infrastructure et aux événements externes. Ceux-ci incluent la capacité de prévenir, de détecter, de contenir ou de répondre efficacement aux menaces de cybersécurité (Cybersécurité); de veiller à ce que les laboratoires et autres infrastructures critiques puissent être entretenus ou recapitalisés (Infrastructure critique); et de s’assurer que le ministère peut moderniser son infrastructure numérique de manière appropriée ou en temps opportun (Modernisation numérique pour les services et les décisions axés sur les données). Ils incluent également la capacité de répondre de manière adéquate aux menaces climatiques et environnementales auxquelles est confronté le secteur agricole (Climat et durabilité) et la gestion des crises perturbatrices de l’industrie et des marchés (Perturbation économique et des marchés).

AAC continuera de surveiller de près son environnement et ses opérations afin de s’assurer que les ressources sont gérées efficacement pour produire les résultats attendus ou pour réaffecter les ressources aux priorités clés, au besoin.

**Agriculture et Agroalimentaire Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2023**

## **Changements importants quant au personnel et aux programmes**

### **Personnel**

Il n'y a pas eu de changement important quant au personnel.

### **Programmes**

Vous trouverez ci-dessous des annonces de nouveaux programmes ou de modifications aux programmes en place qui ont eu lieu au cours du troisième trimestre de cet exercice :

**Programme d'aide aux agriculteurs en cas de catastrophe:** Financement de 219 millions de dollars a été accordé par décret pour soutenir les éleveurs de bétail touchés par la sécheresse et les producteurs agricoles touchés par les feux de forêt en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan.

### **Approbation des cadres supérieurs**

Approuvé par :

Original signé par

---

Stefanie Beck, sous-ministre  
Ottawa, Canada

Original signé par

---

Marie-Claude Guérard, dirigeante principale  
des finances  
Ottawa, Canada

**Agriculture et Agroalimentaire Canada**  
**État des autorisations (non audité)**  
**Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2023**  
*(en milliers de dollars)*

	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 <sup>(1)</sup>	Crédits utilisés au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 <sup>(1)</sup>	Crédits utilisés au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	717 202	188 558	504 503	675 065	161 418	450 302
Crédit 5 – Dépenses d'immobilisations	63 452	10 122	21 848	52 241	8 773	26 740
Crédit 10 – Subventions et contributions	889 684	215 720	369 034	740 051	138 324	289 206
Autorisations législatives budgétaires <sup>(2)</sup>	2 412 876	1 068 990	1 310 742	2 564 746	512 050	982 419
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	<b>4 083 214</b>	<b>1 483 390</b>	<b>2 206 127</b>	<b>4 032 102</b>	<b>820 566</b>	<b>1 748 667</b>
<b>Autorisations totales</b>	<b>4 083 214</b>	<b>1 483 390</b>	<b>2 206 127</b>	<b>4 032 102</b>	<b>820 566</b>	<b>1 748 667</b>
<u>Remarques :</u>						
Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.						
(1) Inclut uniquement les autorisations disponibles et celles qui sont octroyées par le Parlement à la fin du trimestre.						
(2) D'autres précisions sur ces autorisations législatives budgétaires figurent dans le tableau ci-dessous.						



## Agriculture et Agroalimentaire Canada

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non auditées*)

Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2023

*(en milliers de dollars)*

	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses effectuées au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépenses effectuées au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses :</b>						
Personnel	650 507	163 741	445 434	569 419	135 514	413 729
Transports et communications	4 083	2 650	6 501	3 148	2 730	5 301
Information	54 072	2 045	4 337	10 606	2 428	4 687
Services professionnels et spéciaux	140 242	27 479	70 569	141 879	28 049	66 630
Location	10 135	1 247	8 458	9 120	1 848	7 801
Réparation et entretien	13 621	3 625	7 443	13 738	3 810	7 592
Services publics, fournitures et approvisionnements	57 293	8 283	22 898	45 666	10 537	25 963
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	24 121	4 496	7 801	26 191	5 331	15 283
Acquisition de machinerie et d'équipement	40 383	7 441	18 745	39 888	7 354	15 872
Paievements de transfert	3 141 588	1 041 030	1 403 112	3 222 395	630 973	1 215 162
Autres subventions et paiements	9 589	238 686	242 032	10 142	1 626	7 761
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>4 145 633</b>	<b>1 500 723</b>	<b>2 237 330</b>	<b>4 092 192</b>	<b>830 201</b>	<b>1 785 780</b>
<b>Moins les revenus affectés aux dépenses :</b>						
Recettes nettes en vertu d'un crédit	62 418	17 333	31 203	60 090	9 636	37 113
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>4 083 214</b>	<b>1 483 390</b>	<b>2 206 127</b>	<b>4 032 102</b>	<b>820 566</b>	<b>1 748 667</b>
Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.						

**Agriculture et Agroalimentaire Canada**  
**Ventilation des autorisations législatives budgétaires (non auditée)**  
**Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2023**  
*(en milliers de dollars)*

## ANNEXE A

	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépenses effectuées au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépenses effectuées au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Contributions au régime d'avantages sociaux des employés	83 550	14 701	44 104	70 378	17 220	51 661
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire — Traitement et allocation pour automobile	95	24	71	93	23	69
Paiements de contributions pour le programme Agri-stabilité	339 658	(118)	(14 484)	434 939	156	(14 071)
Paiements de contributions pour le programme Agri-protection	1 033 783	729 944	832 278	1 043 000	407 208	752 218
Paiements de subventions pour le programme Agri-investissement	183 862	57 533	150 751	122 910	53 431	135 872
Paiements relatifs à la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>	113 300	32 389	63 824	109 000	19 192	22 432
Paiements de subventions pour le programme Agri-stabilité	52 063	-	-	48 221	-	-
Paiements de contributions pour le programme Agri-investissement	16 711	-	-	16 550	-	-
Prêts garantis en vertu de la <i>Loi canadienne sur les prêts agricoles</i>	13 111	-	279	13 111	254	(460)
Contributions à l'appui de l'Initiative d'aide à l'industrie porcine	-	(1)	(4 035)	-	-	(6 863)
Subventions aux offices établis conformément à la <i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>	100	-	-	100	-	-
Paiements de contributions pour le Programme d'aide aux agriculteurs en cas de catastrophe (PAAC)/Agri-relance	254 713	5 575	5 481	226 513	12 409	36 841
Paiements de contributions pour le Programme d'assurance des prix du bétail ( <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> )	4 000	-	-	-	-	-
Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	2 018	496	829	1 209	491	(36)
Dépenses des produits de l'aliénation des biens meubles en surplus de la Couronne	15 911	1 595	4 796	10 722	1 666	4 769
Paiements de subventions pour l'Initiative de transition du programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour l'évaluation des stocks	-	(3)	(7)	-	(2)	(7)
Paiements de contributions pour l'Initiative de transition du programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour l'évaluation des stocks	-	(8)	(9)	-	1	(1)
Paiements de subventions pour le Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers	300 000	226 863	226 863	468 000	-	(5)
<b>Autorisations législatives budgétaires</b>	<b>2 412 876</b>	<b>1 068 990</b>	<b>1 310 742</b>	<b>2 564 746</b>	<b>512 050</b>	<b>982 419</b>
Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.						